



Ordonnance de télécom CRTC 2012-405

Version PDF

Ottawa, le 25 juillet 2012

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
Execulink Telecom Inc.	68	le 16 juillet 2012	le 25 juillet 2012
	68A	le 18 juillet 2012	
Mascon Cable Systems Inc.	1	le 15 juin 2012	le 27 juillet 2012
	1A	le 12 juillet 2012	
	1B	le 13 juillet 2012	

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.